

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 843-03

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté, par résolution et conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le projet de règlement suivant :

- Règlement 843-03 amendant le Règlement d'urbanisme durable de la Ville de Prévost afin de revoir plusieurs dispositions et d'agrandir la zone T5-231 à même la zone T4-232

Cette démarche d'amendement est initiée afin de revoir plusieurs dispositions du *Règlement* pour en faciliter son application et pour agrandir la zone T5-231 à même une partie de la zone T4-232.

Le présent projet de règlement est un acte assujéti en vertu de la *Politique de participation publique*.

#### Description du projet de règlement

Objet du règlement :

- Revoir plusieurs dispositions pour en faciliter l'application et agrandir la zone T5-231 à même la zone T4-232

#### Territoire visé par le présent règlement

Les dispositions modifiées par ce règlement s'appliqueront sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Pour l'agrandissement de la zone T5-231 à même la zone T4-232 :

**Zones visées :** T5-231 et T4-232

**Zones contiguës :** T1-212, ZP-220, T4-221, T4-224, T4-228, T5-227, ZI-229, ZP-501, T3-401, ZC-402, T5-403

#### Cartes des zones visées et zones contiguës




Service des affaires juridiques

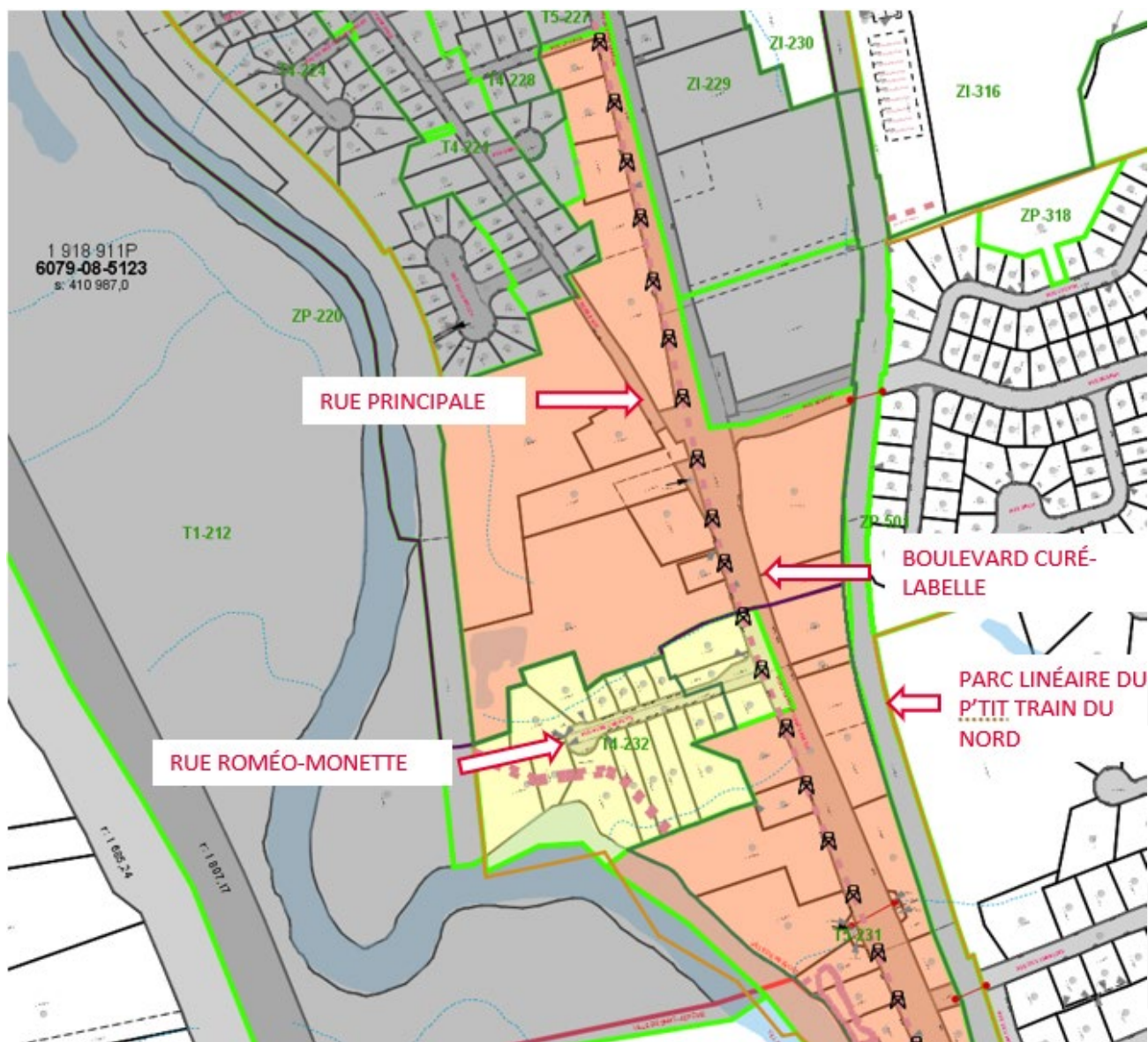
2870, boul. du Curé-Labelle  
Prévost (Québec) J0R 1T0




450 224-8888, poste 6294  
greffe@ville.prevost.qc.ca

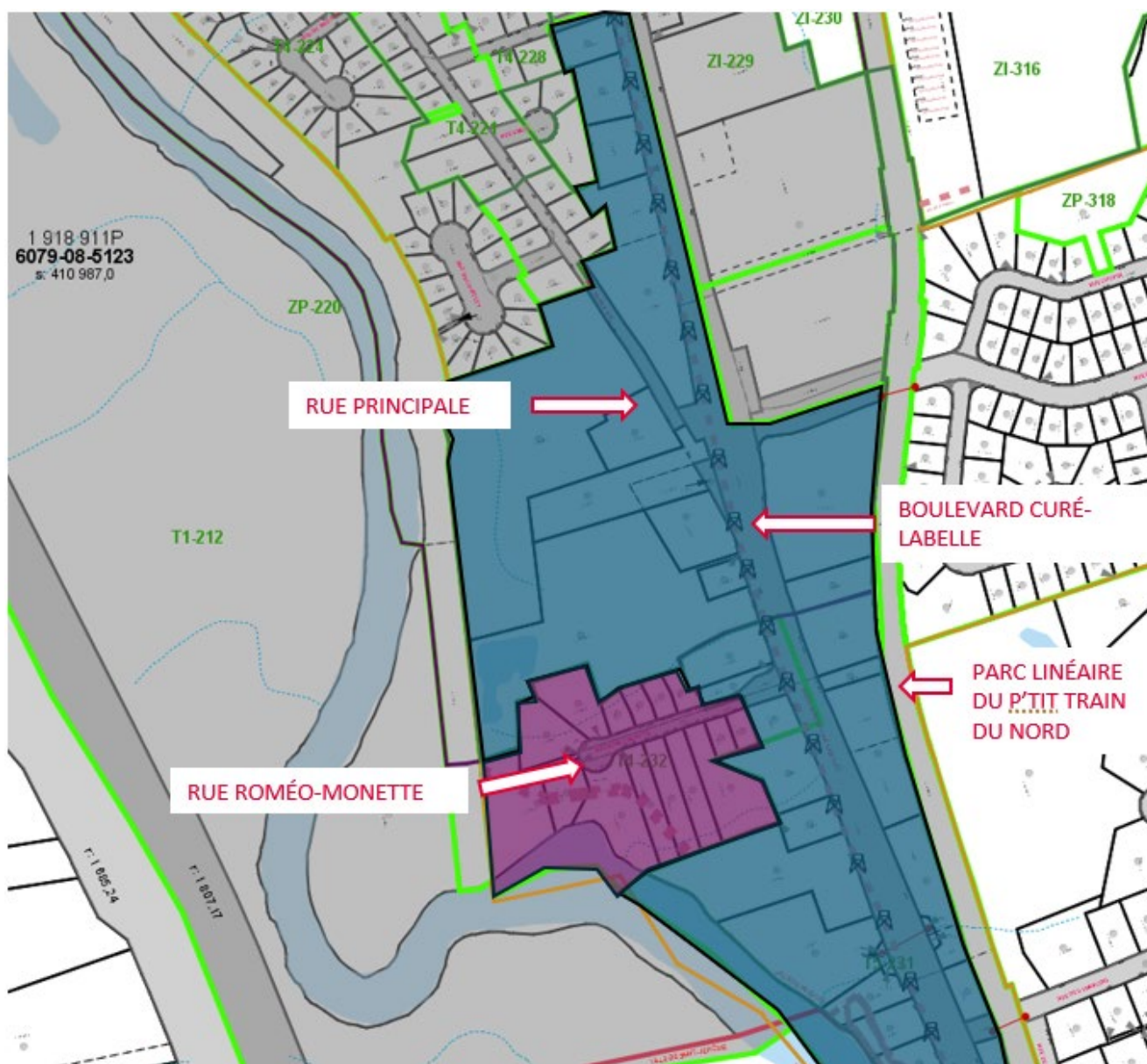
Page 1

ville.prevost.qc.ca

Légende	
	Zone T5-231
	Zone T4-232
	Zones contiguës



Légende	
	Nouvelle zone T5-231
	Nouvelle zone T4-232
	Zones contiguës



### Mesures de participation publique

Conformément à la *Politique de participation publique*, seront appliquées pour cet acte assujetti, les mesures de participation publique suivantes : mesures d'information, mesures de consultation, mesures de participation active et mesures de rétroaction.

### Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement

Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 843-03 aura lieu le **jeudi 26 septembre 2024 à 18 h 30, à la Salle Saint-François-Xavier, situé au 994 rue Principale, à Prévost**. Ladite assemblée sera présidée par monsieur Paul Germain, maire.

Au cours de cette assemblée, des explications sur le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront données et toutes les personnes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement pourront se faire entendre.

Le projet de règlement peut être consulté auprès du Service du greffe (hôtel de ville) situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle ou auprès du Service de l'urbanisme et du développement économique situé au 2945, boulevard du Curé-Labelle, pendant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 17 SEPTEMBRE 2024.

Me Caroline Dion  
Greffière